

MA PART DE VERITE

par Jean BERNABE

I - REVENIR AUX FAITS

Depuis quelques mois, la presse écrite, la radio ainsi que certaines publications - à vocation ou à prétention scientifique - servent de support à des règlements de compte dont le GEREC est tour-à-tour la cible ou le prétexte. En tant que directeur de ce groupe de recherches, créé en 1975 et qui fonctionne dans le cadre de l'Université des Antilles et de la Guyane, je suis bien placé pour rectifier ce qui mérite de l'être et pour apporter des informations utiles à la compréhension des choses, car l'objectif du GEREC est de participer à la construction de nos communautés créoles et non à leur destruction. A ces rôles, je ne me déroberai pas. Qu'on se le dise !

En réponse aux dernières sorties médiatiques de Lambert-Félix PRUDENT, notre ancien compagnon de route, CONFIANT vient d'écrire dans Antilla un article intitulé : "la résistible ascension d'un petit polichinelle" (Antilla n°32, semaine du 05 octobre 11 octobre 1989).

Raphaël CONFIANT est, sans conteste, le plus doué et le plus redoutable des polémistes de la presse écrite martiniquaise actuelle. Ce "mauvais chabin" a, vrillé en lui, le turbulent génie de la polémique. Il en manie bien les ficelles qui, très souvent, l'amènent à raccourcir sa pensée, à faire fi du détail ou de la nuance pour, en définitive, privilégier une impression d'ensemble. Précisément, si j'adhère à maints aspects de la vision de CONFIANT quant au parcours social et intellectuel de PRUDENT, je ne peux, en mon âme et conscience, m'empêcher de rétablir la vérité des faits et de corriger certaines affirmations qui pourraient conduire le lecteur profane vers des conclusions inadéquates et forcément injustes pour celui qui est aujourd'hui visé par la polémique. J'en aurais fait tout autant dans la situation inverse.

Première remarque

Le poste de maître-assistant qu'occupe actuellement PRUDENT était non pas un poste vacant, mais un poste créé par le ministre en réponse à un solide dossier de redéploiement pédagogique élaboré par le GEREC, dossier qui a valu la création de 3 autres postes occupés également dans des conditions réglementaires. Il n'est donc pas exact de parler de moyens "pas tout à fait orthodoxes", pour ce qui est du recrutement de PRUDENT. Cette affirmation vise, peut-être, le poste de maître-assistant chargé de la formation continue, poste sur lequel PRUDENT avait été préalablement recruté et qu'il occupait en Guadeloupe, siège de notre université. Là, j'avoue que c'est moi qui ai pesé de tout mon poids pour que ce

MA PART DE VERITE

par Jean BERNABE

I - EVENIR AUX FAITS

Depuis quelques mois, la presse écrite, la radio ainsi que certaines publications - à vocation ou à prétention scientifique - servent de support à des règlements de compte dont le GERECC est tout-à-tour la cible ou le prétexte. En tant que directeur de ce groupe de recherches, créé en 1975 et qui fonctionne dans le cadre de l'Université des Antilles et de la Guyane, je suis bien placé pour rectifier ce qui mérite de l'être et pour apporter des informations utiles à la compréhension des choses, car l'objectif du GERECC est de participer à la construction de nos communautés créoles et non à leur destruction. A ces rôles, je ne me déroberai pas. Qu'on se le dise !

En réponse aux dernières sorties médiatiques de Lambert-Élie PRUDENT, notre ancien compagnon de route, CONFIAINT vient d'écrire dans Antilles un article intitulé : "La réalistique ascension d'un petit politicien" (Antilles n°33, semaine du 05 octobre 1989).

Rapporté CONFIAINT est, sans conteste, le plus dur et le plus redoutable des polémistes de la presse écrite martiniquaise actuelle. Ce "savant chahin", vicié en lui, se targuent de la polémique. Il en manie bien les ficelles qui, très souvent, l'amènent à raccourcir sa pensée, à faire le détail ou de la nuance pour, en définitive, privilégier une impression d'ensemble. Précisément, si j'ajoute à maints aspects de la vision de CONFIAINT quant au parcours social et intellectuel de PRUDENT, je ne peux, en mon âme et conscience, m'empêcher de rétablir la vérité des faits et de corriger certaines affirmations qui pourraient conduire le lecteur profane vers des conclusions inadéquates et forcément injustes pour celui qui est aujourd'hui visé par la polémique. L'an aurait fait tout autant dans la situation inverse.

Première remarque

Le poste de maître-assistant qu'occupe actuellement PRUDENT était non pas un poste vacant, mais un poste créé par le ministère en réponse à un solide dossier de redéploiement pédagogique élaboré par le GERECC, dossier qui a valu la création de 3 autres postes occupés également dans des conditions réglementaires. Il n'est donc pas exact de parler de moyens "pas tout à fait orthodoxes", pour ce qui est du recrutement de PRUDENT. Cette affirmation vise, peut-être, le poste de maître-assistant chargé de la formation continue, poste sur lequel PRUDENT avait été préalablement recruté et qu'il occupait en Guadeloupe, siège de notre université. Là, j'avoue que c'est moi qui ai peut-être fait mon poids pour que

poste soit profilé de telle manière que PRUDENT, *en y po-*
sant réglementairement sa candidature, ait des chances de
l'obtenir par la qualité de son dossier. Ce profilage, je l'ai
gagné, non par des magouilles mais en faisant du "forcing",
c'est-à-dire en développant une argumentation très serrée
fondée sur l'importance de la linguistique pour notre
université. Dans cette affaire, je me suis d'ailleurs attiré
d'inexpiables inimitiés et d'inextinguibles haines de la part
de collègues qui avaient d'autres disciplines à promouvoir. En
cette affaire, l'honneur de l'Université, et singulièrement le
mien, restent saufs. Je ne tolérerai *assurément* pas qu'il y
soit porté atteinte.

Deuxième remarque

Je m'arrête à l'assertion tout à fait véridique selon
laquelle PRUDENT n'a ni CAPES ni Agrégation. J'indique, pour
les profanes, que la formation universitaire suit deux voies :

- l'une débouchant sur l'enseignement et
sanctionnée par les difficiles concours du CAPES et de
l'Agrégation ,

- l'autre débouchant, à travers le DEA, sur le
3ème cycle, donc la recherche.

Si, avec la plus grande fermeté, je déclare qu'il n'est
pas conforme à la déontologie universitaire qu'un non-titulaire
du CAPES et de l'Agrégation intervienne dans la préparation
universitaire de ces concours, en revanche, il est
réglementaire qu'un maître de conférences titulaire du 3ème
cycle intervienne partout ailleurs, dans les disciplines de sa
compétence. D'ailleurs, à la Faculté des Lettres, il a été
recruté, cette année, un maître de conférences agrégé
spécialement chargé d'encadrer la préparation aux concours. Je
ne voulais donc pas accréditer auprès du public non-averti
l'idée d'une médiocrité intellectuelle assortie d'un faible
niveau de diplômes, s'agissant de celui qui a fait l'objet de
l'article en question.

Troisième remarque

L'Association de Défense du Créole n'existe pas. Cela
est vrai. Cet intitulé est un cadre vide que la majorité de
gauche du Conseil Régional avait imaginé pour qu'une place soit
faite à la représentation du créole au C.C.E.E.. Le cadre a été
rempli de facto par le CREFLEC le jour où la Préfecture m'a
adressé un courrier me demandant de désigner une personne
devant siéger au C.C.E.E.. Alors que PRUDENT était encore en
poste en Guadeloupe, c'est à lui que, en accord avec mes
collègues, je me suis adressé pour cette fonction. Il l'a
accepté et, aujourd'hui, il se trouve représenter une
association fantôme parce que le sigle CREFLEC ne figure pas
dans les documents administratifs alors que c'est en tant que
président du CREFLEC que j'avais été sollicité à l'époque.
Pourtant, cette association fonctionne encore, dispensant
notamment des cours de créole au non créolophones. Cela dit, il
n'en reste pas moins vrai que PRUDENT s'est gardé de faire quoi

pointe soit profilé de telle manière que PRUDENT, en y passant, obtient véritablement ses candidatures, ait des chances de l'obtenir par la qualité de son dossier. Ce profilage, je l'ai gagné, non par des négociations mais en faisant du "lording", c'est-à-dire en développant une argumentation très serrée fondée sur l'importance de la linguistique pour notre université. Dans cette affaire, je me suis d'ailleurs attiré d'innombrables inimitiés et d'interminables haines de la part de collègues qui avaient d'autres disciplines à promouvoir. En cette affaire, l'honneur de l'Université, et singulièrement le mien, restent sauves. Je ne tolèrerai certainement pas qu'il y soit porté atteinte.

Deuxième remarque

Je m'arrête à l'assertion tout à fait véridique selon laquelle PRUDENT n'a ni CAPES ni Agrégation. L'indique, pour les profanes, que la formation universitaire suit deux voies :

- l'une débouchant sur l'enseignement et sanctionnée par les difficiles concours du CAPES et de l'Agrégation ;

- l'autre débouchant, à travers le DEA, sur la thèse cycle, donc la recherche.

Si, avec la plus grande franchise, je déclare qu'il n'est pas conforme à la déontologie universitaire qu'un non-titulaire du CAPES et de l'Agrégation intervienne dans la préparation universitaire de ces concours, en revanche, il est réglementaire qu'un maître de conférences titulaire du même cycle intervienne partout ailleurs, dans les disciplines de sa compétence. D'ailleurs, à la Faculté des Lettres, il a été recruté, cette année, un maître de conférences agrégé spécialement chargé d'annuler la préparation aux concours. Je ne voulais donc pas accorder après du public non-averti l'idée d'une médiocrité intellectuelle associée d'un faible niveau de diplômes, n'agissant de celui qui a fait l'objet de l'article en question.

Troisième remarque

L'Association de Doyens de Créoles n'existe pas. Cela est vrai. Cet intitulé est un cadre vide que la majorité de gauche du Conseil Régional avait imaginé pour qu'une place soit faite à la représentation du créole au C.C.E.E.. Le cadre a été rempli de facto par le CRELEC la jour où la présidence m'a adressé un courrier me demandant de désigner une personne devant siéger au C.C.E.E.. Alors que PRUDENT était encore en poste en Guadeloupe, c'est à lui que, en accord avec mes collègues, je me suis adressé pour cette fonction. Il l'a acceptée et, aujourd'hui, il se trouve représenter une association langère parce que le sigle CRELEC ne figure pas dans les documents administratifs alors que c'est en tant que président du CRELEC que j'avais été sollicité à l'époque. Pourtant, cette association fonctionnelle encore, diablement notamment des cours de créole au non créolophones. Cela dit, il n'en reste pas moins vrai que PRUDENT n'est gardé de laide quoi

que ce soit qui puisse, en clarifiant la situation, rappeler qu'il est au C.C.E.E. le représentant d'une association dont je suis le président. Compte tenu précisément de ses rapports dégradés avec moi et ne voulant pas lui couper toute base d'existence dans la sphère créole (aujourd'hui si décrite par lui) j'ai toléré cette situation aberrante et ce, jusqu'à nouvel ordre.

Celui qui vient d'exercer son droit de réponse en ces termes n'est autre que le responsable du GEREC et de ses prolongements associatifs. Je m'abstiens d'entrer sur d'autres terrains, du moins en ce qui concerne cette première partie de la réponse. Je me propose d'aller plus loin la semaine prochaine pour autant qu'Antilla pourra m'accorder la disponibilité de ses colonnes. En démocrate qu'il est, CONFIANT, ne peut que se réjouir de mes rectifications. Elles m'ont été inspirées par le respect que je lui dois, l'amitié que je lui porte et l'espoir que je caresse qu'il développe une pratique sociale moins dominée par les raccourcis polémiques et, de ce fait, plus dialoguante. Cela ne l'empêchera pas de dénoncer ce qui mérite de l'être. La conjoncture de l'union de toutes les forces du pays martiniquais ne m'a jamais paru aussi urgente. Qu'on ne s'imagine pas, toutefois, que je sois partisan de l'amalgame. On s'en rendra compte.

Schoelcher ce lundi 9 octobre 1989

Jean BERNABE

Prochain article : II - "Que faut-il entendre par le mot trahison ?"

que ce soit qui puisse, en clarifiant la situation, rappeler
qu'il est au C.C.E. le représentant d'une association dont je
suis le président. Compte tenu précisément de ces rapports
dégrader avec moi et ne voulant pas lui couper toute
d'existence dans la sphère créée (aujourd'hui si décrite par
lui) j'ai forcé cette situation aberrante et, jusqu'à
nouvel ordre.

Celui qui vient d'exercer son droit de réponse en ces
termes n'est autre que le responsable de GEREK et de ses
prolongements associatifs. Je m'abstiens d'entrer sur d'autres
terrains, du moins en ce qui concerne cette première partie de
la réponse. Je ne propose d'aller plus loin la semaine
prochaine pour autant qu'Amilia pourra m'accorder la
disponibilité de ses colonnes. En décembre qu'il est,
CONFIDENT, ne peut que se réjouir de mes rectifications. Elles
m'ont été inspirées par le respect que je lui dois. L'amitié
que je lui porte et l'espoir que je carries qu'il développe une
pratique sociale moins dominée par les raccois polémiques
et de ce fait, plus désagréable. Cela ne l'empêchera pas de
dénoncer ce qui mérite de l'être. La conjoncture de l'union de
toutes les forces du pays martiniquais ne m'a jamais paru aussi
urgente. Qu'on ne s' imagine pas, toutefois, que je sois
partisan de l'amalgame. On s'en rendra compte.

Schœlcher ce lundi 9 octobre 1989

Jean BERNABE

Prochain article : II - "Que faut-il entendre par la
not française ?"